

SÉANCE DU  
**17 DECEMBRE 2020**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Approbation de la  
création d'un giratoire  
dans le cadre de la  
création de la déchèterie  
intercommunale à l'ouest  
du territoire**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 décembre 2020  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 18 décembre 2020  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 décembre 2020

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Étaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

**Avaient donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE  
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD  
Madame AGUINET à Madame PEUGNET  
Monsieur FOUCHET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame SLEMPKES à Madame de JACQUELOT  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIRABELLI

**OBJET** : APPROBATION DE LA CREATION D'UN GIRATOIRE DANS LE CADRE DE LA CREATION DE LA DECHETERIE INTERCOMMUNALE A L'OUEST DU TERRITOIRE

**RAPPORTEUR** : Madame GUYARD

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS), au titre de sa compétence « Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés », souhaite développer le réseau de déchèteries sur son territoire pour aboutir à un maillage pertinent pour ses habitants.

En effet, depuis la fermeture fin 2015 de la déchèterie fixe de Saint-Germain-en-Laye, ce secteur de la CASGBS dispose d'une solution « dégradée » sous forme de déchèterie mobile.

Ainsi, la création d'une déchèterie intercommunale, à l'ouest du territoire de la CASGBS, est apparue comme étant une priorité afin d'offrir un service de qualité et de proximité aux habitants de plusieurs communes.

La zone retenue pour la création de cette déchèterie sur le territoire de la CASGBS est située à proximité de l'A14, à l'entrée des communes de Saint-Germain-en-Laye et de Chambourcy. La localisation de ce site, en limite de la RD113 et d'autres axes routiers, en fait un emplacement pertinent. Ces terrains, délaissés de l'A14, sont propriétés de l'Etat et la SAPN en est l'affectataire pour tout ou une partie d'entre eux, au titre du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC).

Les études de faisabilité réalisées ont mis en évidence la nécessité d'aménager un giratoire au nord-ouest de la parcelle afin d'améliorer les conditions de sécurité et de sortie de la déchèterie sur la bretelle de l'A14, maintenir l'accès à la voie de service autoroutière et permettre l'accès au Centre technique municipal (CTM) de la ville de Saint-Germain-en-Laye.

Le giratoire sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Yvelines qui a réalisé les études d'implantation et de dimensionnement. La déchèterie, quant à elle, sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la CASGBS. Une coordination étroite des projets de création de giratoire et de déchèterie a été mise en œuvre avec le Conseil Départemental des Yvelines et en lien avec les services de l'Etat et la SAPN.

Le coût de l'opération de création du giratoire et de la voirie associée s'élève à environ 2,2 Millions € TTC dont la clé de répartition du financement est la suivante :

- 50% par le Conseil Département des Yvelines ;
- 20% par la CASGBS ;
- 15% par la commune de Chambourcy ;
- 15% par la commune de Saint-Germain-en-Laye.

La création du giratoire et des voiries associées modifieront le périmètre du DPAC. Ainsi, un linéaire important de la bretelle de l'A14 sera déclassé en voirie départementale y compris le passage souterrain à gabarit réduit (PSGR) débouchant sur la RD113 à l'entrée de la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Le Conseil Départemental des Yvelines assurera la gestion et l'entretien futur des aménagements réalisés et de l'ensemble des voies sous sa domanialité.

Le Dossier de Prise en Considération (DPC) du projet, élaboré par le Conseil Départemental des Yvelines, est joint à la présente délibération.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les modalités du projet du giratoire dans le cadre de la création de la déchèterie intercommunale à l'ouest du territoire incluant le projet technique et le financement.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la CASGBS souhaite créer une déchèterie intercommunale à l'ouest de son territoire afin d'aboutir à un maillage pertinent de déchèteries sur son territoire,

Considérant que la zone identifiée pour la création de cette déchèterie, située à proximité de l'A14, implique l'aménagement d'un giratoire au nord-ouest de la parcelle pour améliorer les conditions de sécurité et de sortie du site sur la bretelle de l'A14,

Considérant que ce giratoire sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental des Yvelines pour un coût d'opération évalué à environ 2,2 Millions € TTC dont la clé de répartition du financement est la suivante :

- 50% par le Conseil Département des Yvelines ;
- 20% par la CASGBS ;
- 15% par la commune de Chambourcy ;
- 15% par la commune de Saint-Germain-en-Laye.

À L'UNANIMITÉ,

DECIDE d'adopter les modalités du projet du giratoire proposé par le Conseil Départemental des Yvelines, dans le cadre de la création de la déchèterie intercommunale à l'ouest du territoire incluant le projet technique et le financement.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*



**Yvelines**  
Le Département

**COMMUNE de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**CANTON de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

---

**Création d'un giratoire sur la bretelle d'accès  
à l'autoroute A14, dans le cadre de la création  
d'une déchèterie à Saint-Germain-en-Laye**

---

**DOSSIER DE PRISE EN  
CONSIDERATION**

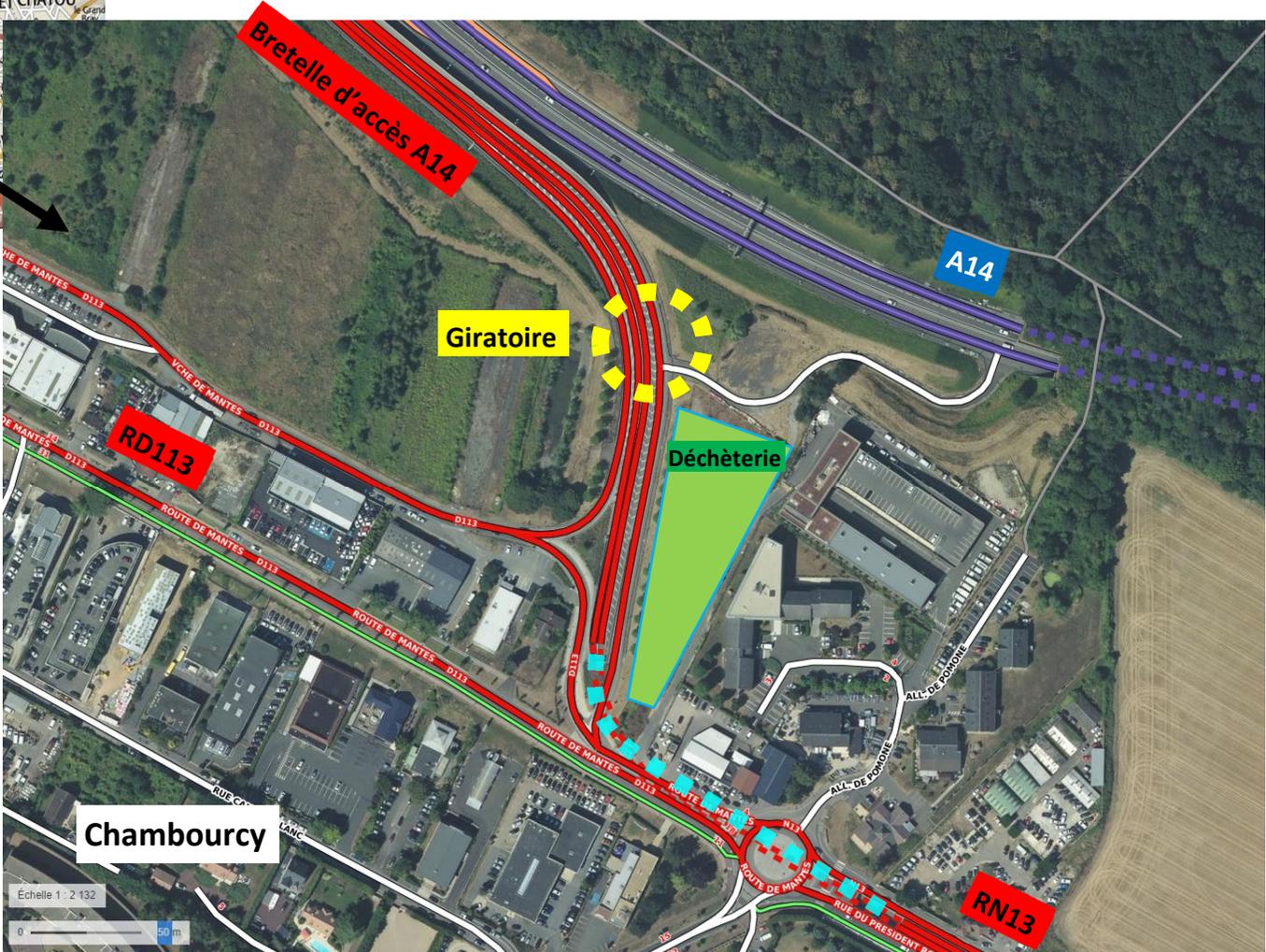
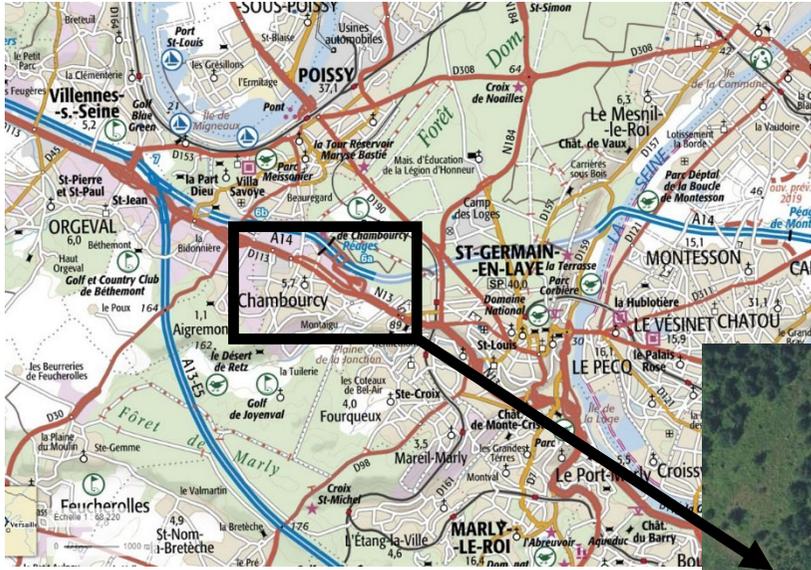
Direction Générale des Services du Département  
Direction des Mobilités  
Sous Direction Maîtrise d'Ouvrage

**Juillet 2020**

## **PIECES DU DOSSIER**

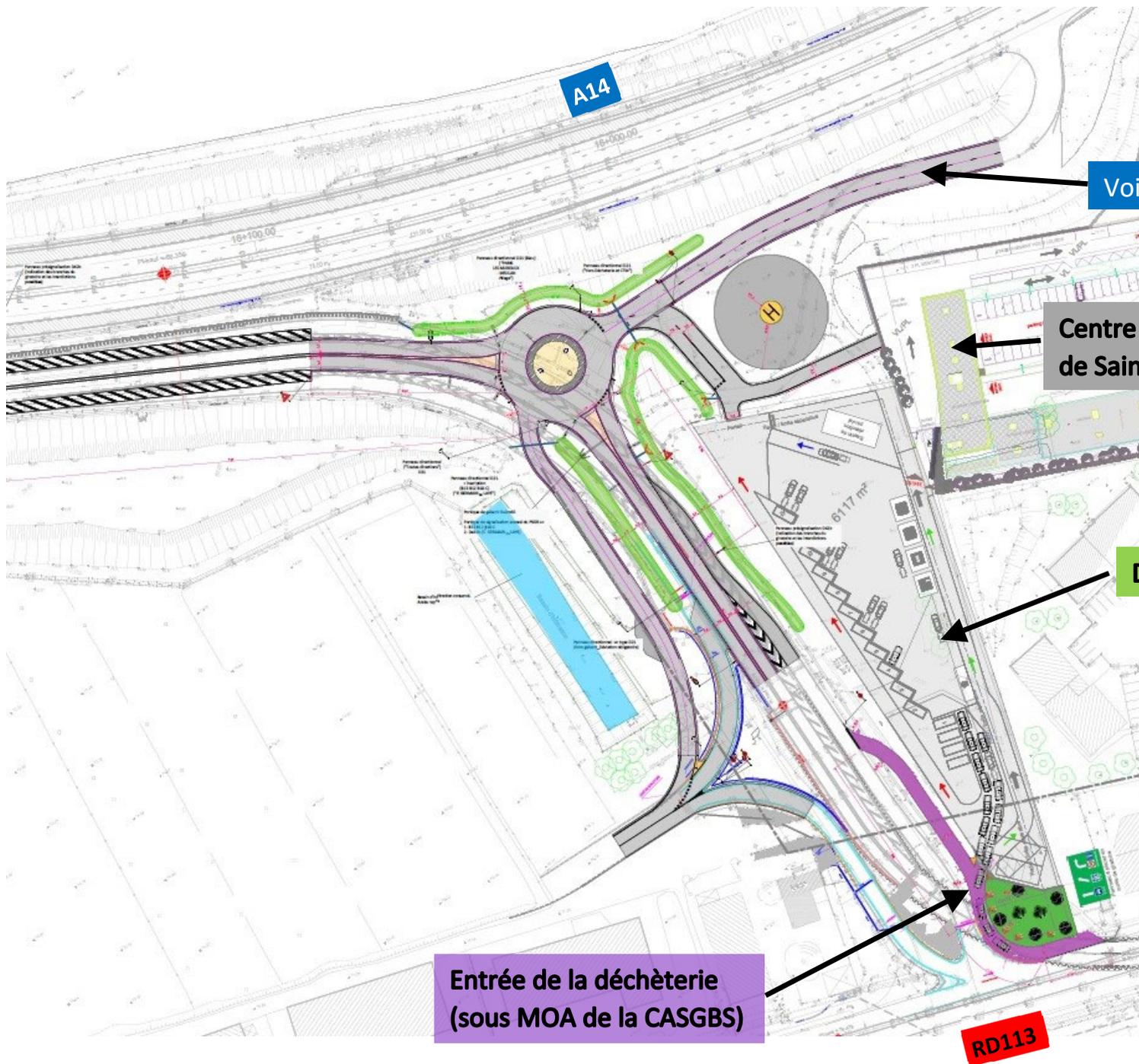
1. Plans de situation et synoptique du projet
2. Notice
  1. Objet du dossier
  2. Contexte et opportunité du projet
  3. Présentation du projet
  4. Estimation et financement
  5. Gestion et entretien de l'aménagement
  6. Classement – Déclassement
3. Plans techniques
  1. Vue en plan (1/500)
  2. Profils en long (X 1/250 et Y 1/200)
  3. Profils en travers type (1/20)
  4. Plan de domanialité (1/500)
  5. Vue en plan réseaux concessionnaires (1/500)
4. Estimation

PLANS DE SITUATION DU PROJET DE GIRATOIRE ET ACCÈS À LA DÉCHÈTERIE



■ ■ ■ ■ PSGR (Passage Souterrain à Gabarit Réduit)

SYNOPTIQUE DU PROJET DE PROLONGEMENT DU BOULEVARD DE L'EUROPE





**Yvelines**  
Le Département

**COMMUNE de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**  
**CANTON de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

---

**Création d'un giratoire sur la bretelle d'accès à  
l'autoroute A14, dans le cadre de la création  
d'une déchèterie à Saint-Germain-en-Laye**

---

**DOSSIER DE PRISE EN  
CONSIDERATION**

**2. Notice**

Direction Générale des Services du Département  
Direction des Mobilités  
Sous Direction Maîtrise d'Ouvrage

**Juillet 2020**

## SOMMAIRE

<b>1. OBJET DU DOSSIER.....</b>	<b>3</b>
<b>2. CONTEXTE ET OPPORTUNITE DU PROJET .....</b>	<b>3</b>
2.1. Contexte _____	3
2.2. Objectifs du projet _____	3
<b>3. PRESENTATION DU PROJET.....</b>	<b>4</b>
3.1. Description du site _____	4
3.2. Trafic _____	5
3.3. Caractéristiques du projet _____	8
3.4. Assainissement _____	11
3.5. Signalisation _____	11
3.6. Réseaux _____	11
3.7. Eclairage _____	12
3.8. Emprises Foncières _____	12
3.9. Dépollution / reutilisation des terres polluées _____	13
<b>4. ESTIMATION ET FINANCEMENT.....</b>	<b>13</b>
<b>5. CLASSEMENT – DECLASSEMENT .....</b>	<b>13</b>
<b>6. GESTION ET ENTRETIEN DE L'AMENAGEMENT .....</b>	<b>14</b>

## **1. OBJET DU DOSSIER**

Le présent dossier a pour objet de présenter les principes d'aménagement étudiés par le Conseil Départemental des Yvelines concernant le projet d'aménagement d'un giratoire sur la bretelle d'accès à l'autoroute A14 à Chambourcy. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la création d'une déchèterie à Saint-Germain-en-Laye, sur une zone limitrophe avec la commune de Chambourcy. Il doit permettre aux collectivités concernées d'adopter le projet en conseil municipal et en conseil communautaire dans ses grands principes d'aménagements en vue de sa prise en considération par l'Assemblée Départementale à l'automne 2020.

## **2. CONTEXTE ET OPPORTUNITE DU PROJET**

### **2.1. CONTEXTE**

La déchèterie de Saint-Germain-en-Laye a fermé en 2015. Ainsi les habitants de Saint-Germain-en-Laye, Fourqueux, Mareil-Marly, Aigremont et de Chambourcy déposent leurs déchets sur des sites temporaires, en attendant la construction de la nouvelle déchèterie.

La compétence "déchets", qui était auparavant du ressort de la commune, appartient aux intercommunalités depuis le 1er janvier 2016. La réalisation de la future déchèterie est ainsi confiée à la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).

Le futur site visé est un délaissé de l'autoroute A 14, en limite de Chambourcy et Saint-Germain-en-Laye, à proximité du centre technique municipal (CTM) de Saint-Germain-en-Laye. Des aménagements de voirie sont nécessaires pour permettre une bonne accessibilité de la déchèterie. Ces aménagements engendrent également une modification du périmètre de la Délimitation du domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC).

### **2.2. OBJECTIFS DU PROJET**

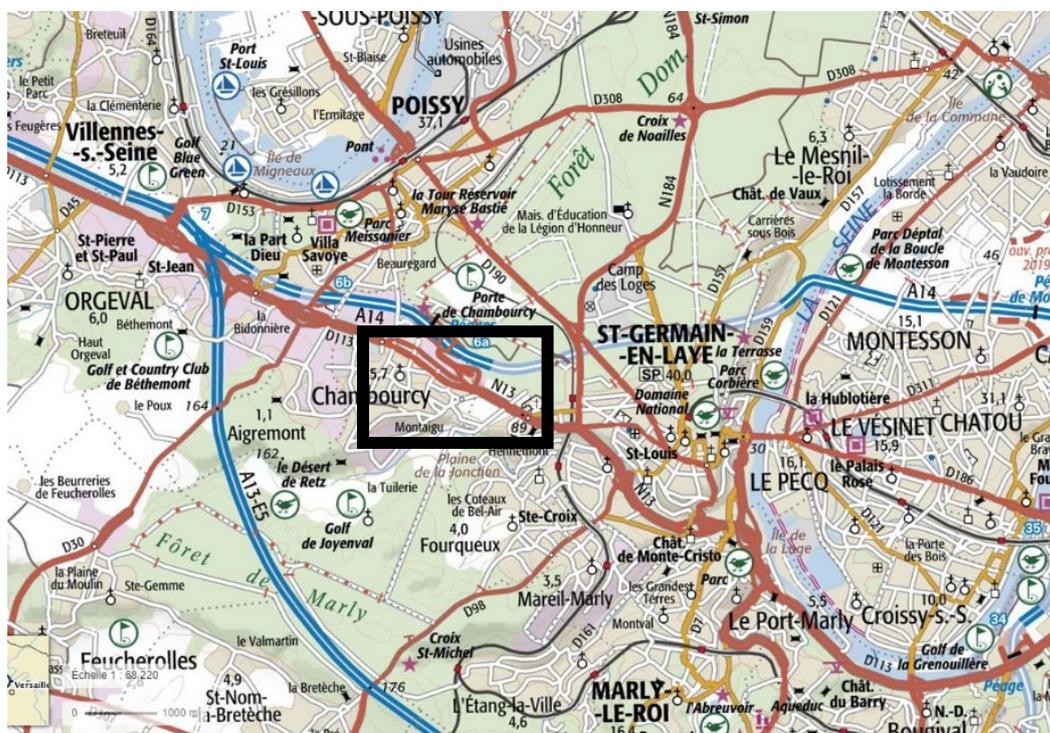
Le projet d'aménagement d'un giratoire sur la bretelle d'accès à l'autoroute A14, dans le cadre de la création d'une déchèterie à Saint-Germain-en-Laye a pour objectifs de :

- Permettre l'accès à la nouvelle déchèterie,
- Permettre l'accès au CTM,
- Maintenir l'accès à la voie de service autoroutière,
- Maintenir un haut niveau de sécurité routière.

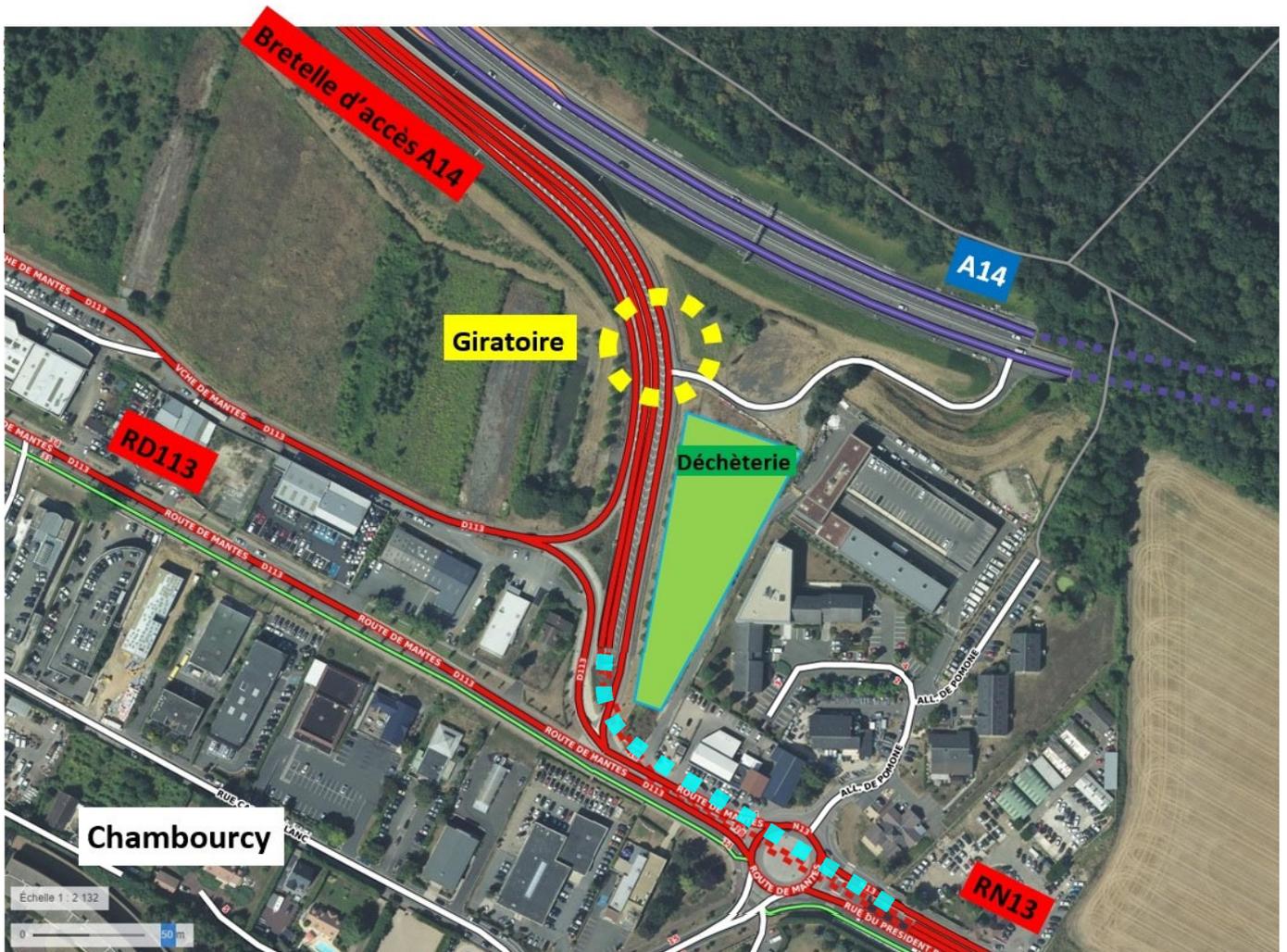
### 3. PRESENTATION DU PROJET

#### 3.1. DESCRIPTION DU SITE

Le projet est localisé à l'Ouest de Saint-Germain-en-Laye au niveau de la limite communale avec la commune de Chambourcy :



Plus précisément, le giratoire est situé sur la bretelle d'accès à l'autoroute A14 (diffuseur 6A):

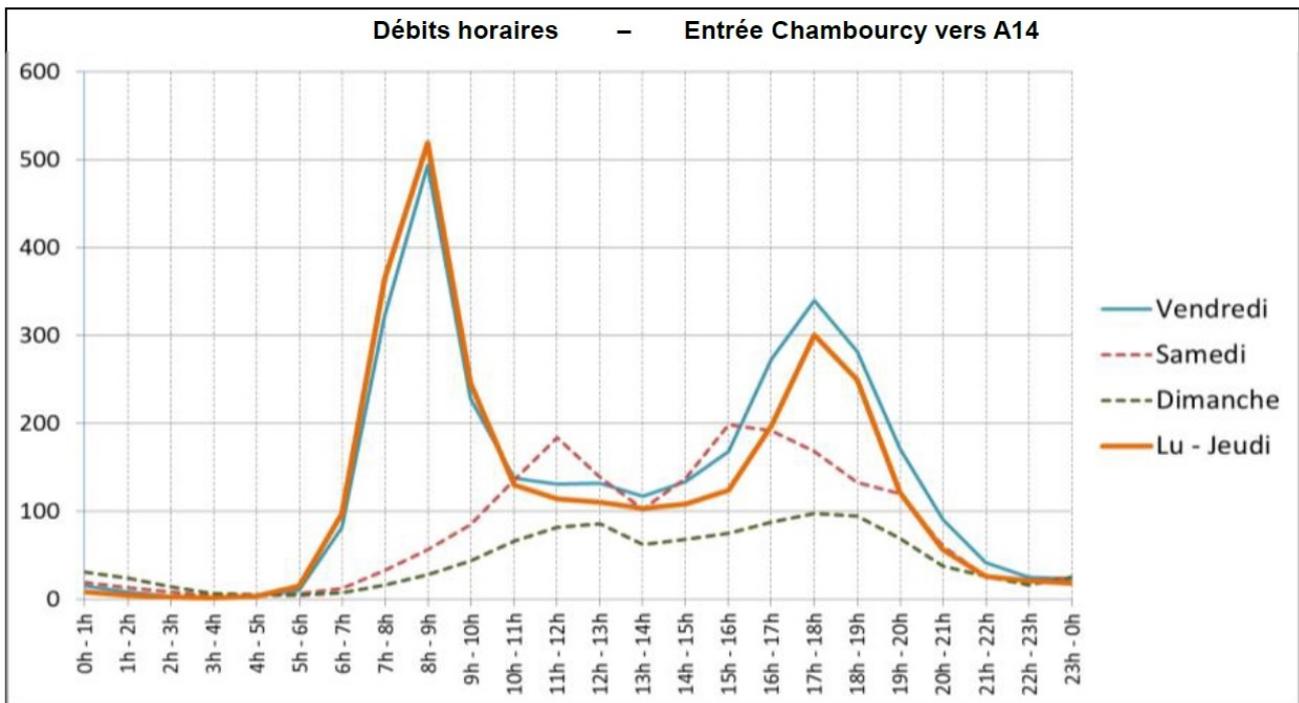
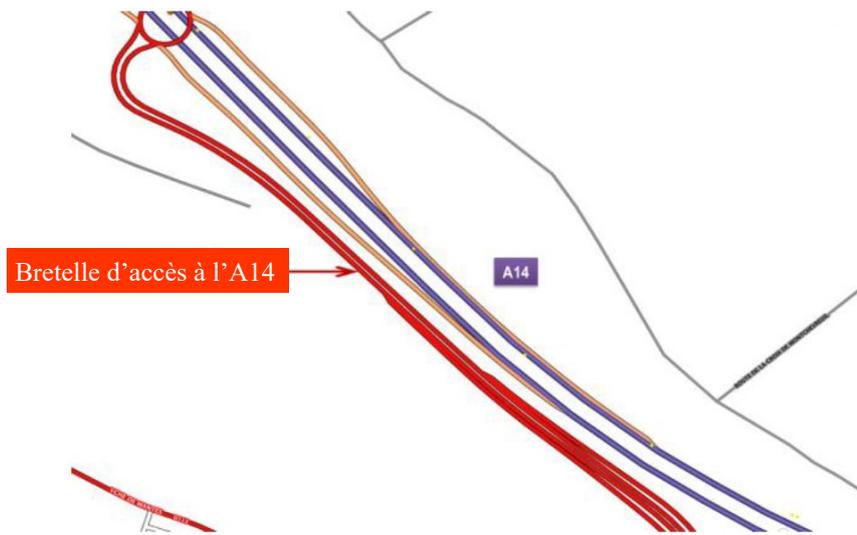


■ ■ ■ ■ ■ PSGR (Passage Souterrain à Gabarit Réduit)

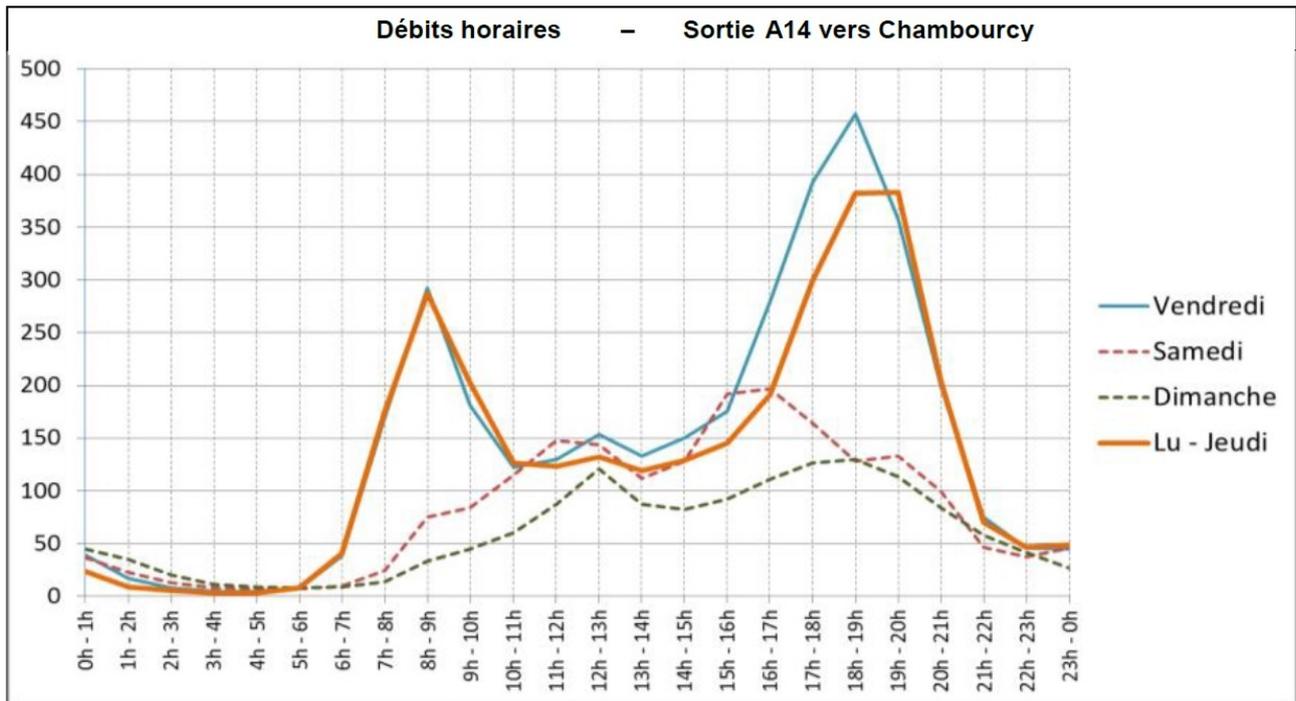
### 3.2. TRAFIC

#### Autoroute A14

Il existe des comptages permanents sur l'autoroute A14, ses bretelles et les gares de péages. Ces comptages permettent de connaître le trafic sur l'autoroute A14 et sur ses bretelles. Les courbes de trafic enregistrés sur l'année 2015, sont présentées ci-après.



En direction l'A14, le niveau de trafic constaté reste faible (inférieur à 450 véhicules/h).  
 Le trafic du samedi et du dimanche est proche du trafic en semaine, à l'exception des heures de pointe du matin et du soir.



Le niveau de trafic sortant de l'A14 constaté reste faible (inférieur à 500 véhicules/h).  
Le trafic du samedi et du dimanche est également proche du trafic en semaine, à l'exception des heures de pointe du matin et du soir.

De manière générale, les courbes de trafic présentées confirment le trafic pendulaire de ces voiries, qui correspond à un usage de transit du lieu d'habitation (aux alentours de Chambourcy et Saint-Germain-en-Laye) pour se rendre vers Paris ou vers la Province.

L'usage des bretelles est faible le samedi et le dimanche et confirme la fonction principale de transit du lieu d'habitation au lieu de travail aussi bien pour l'A14 que pour les bretelles.

A ce jour, il n'est pas constaté de congestion des bretelles du diffuseur 6A, qui sont fluides à toutes heures de la journée, 365 jours par an.

### **Déchèterie et CTM**

Le nouvel accès au CTM, ainsi que la nouvelle déchèterie généreront du trafic supplémentaire au niveau du giratoire.

La Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS) estime le trafic suivant :

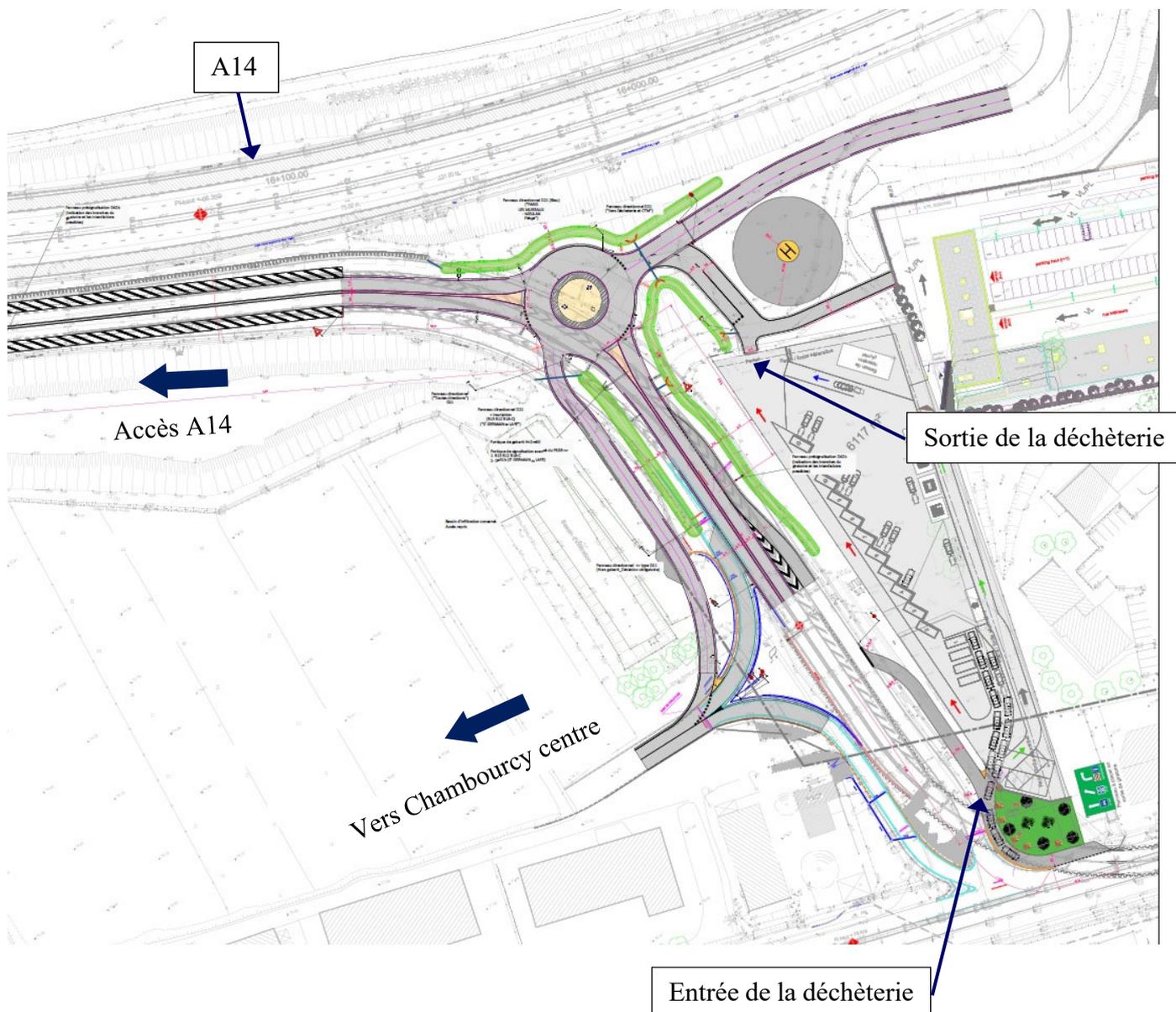
<b>Future déchèterie</b>	<b>VL</b> : 160 véhicules / j en semaine et pic à 300 véhicules / j le week-end <b>PL</b> : 5 véhicules / j en semaine et pic éventuel à 8 véhicules / j le week-end
<b>CTM</b>	<b>VL</b> : 60 véhicules / j avec 2 pointes entre 8h30/9h et 13h30/14h <b>PL</b> : 15 véhicules / j

Le giratoire a été dimensionné pour accepter le trafic de la bretelle de l'A14, du CTM et de la future déchèterie.

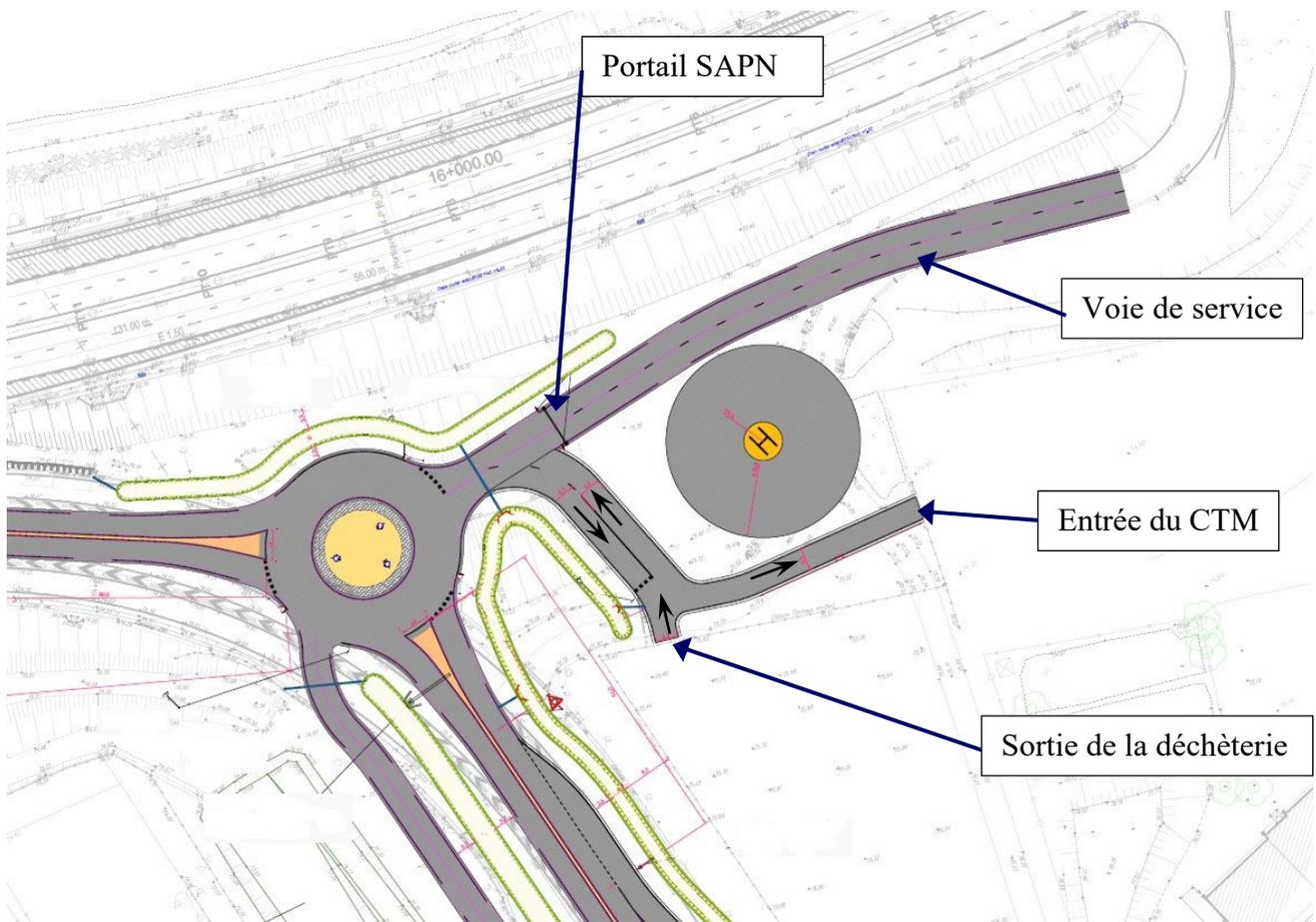
### 3.3. CARATERISTIQUES DU PROJET

Le projet consiste en la création d'un giratoire sur la bretelle existante du diffuseur n°6A de Chambourcy sur l'A14. Le giratoire permettra de connecter la bretelle de l'autoroute au reste du réseau routier départemental et communal. Le giratoire a été dimensionné géométriquement pour accepter tout type de véhicule.

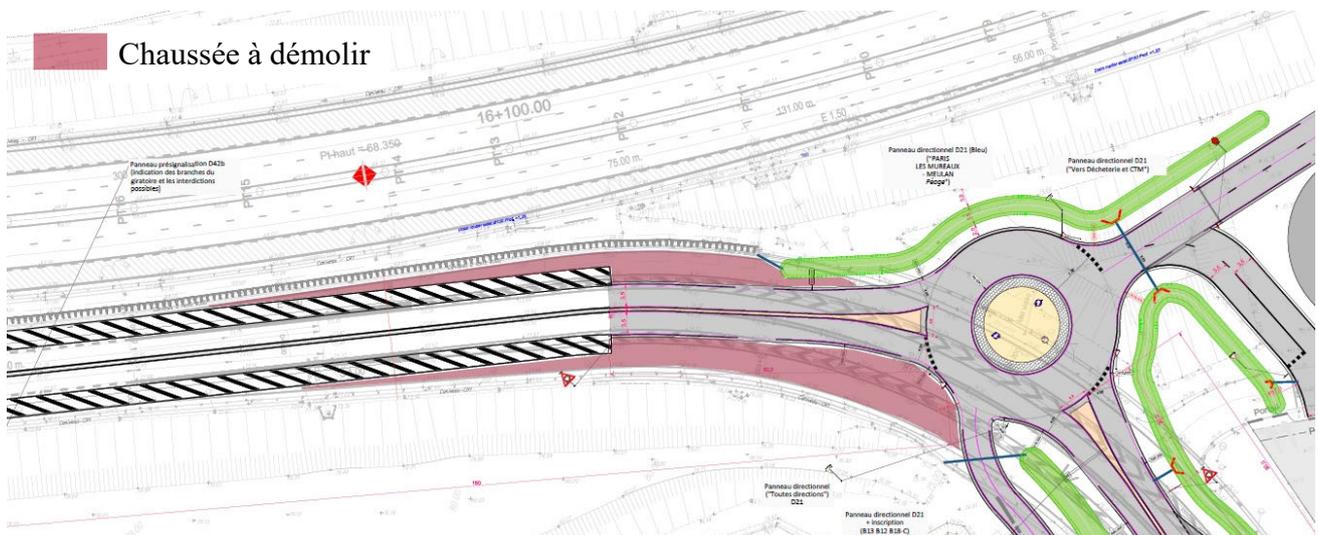
La vitesse actuelle est limitée à 50 km/h. Cette vitesse limite sera maintenue.



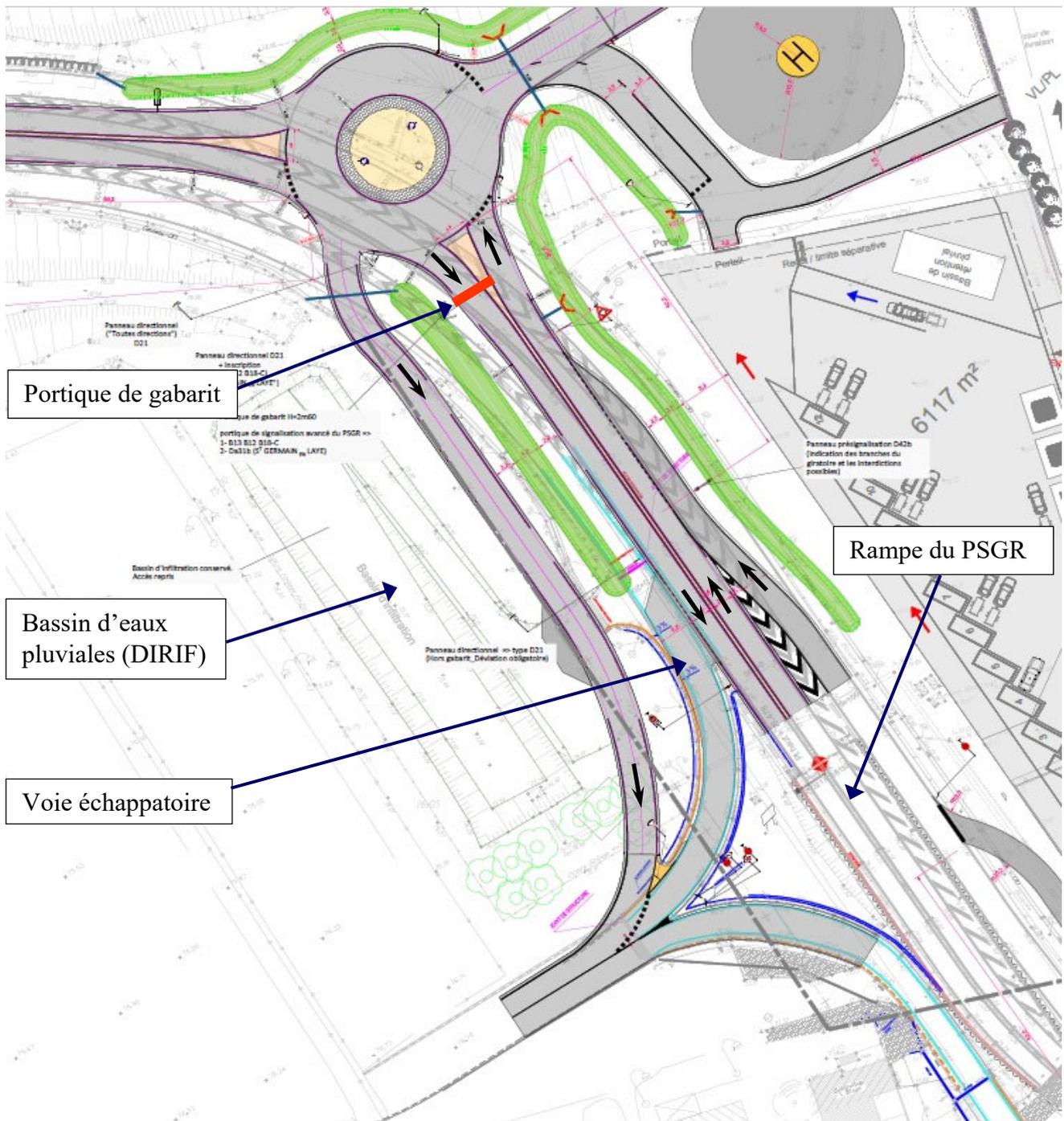
L'aménagement de l'entrée de la déchèterie est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération Saint Germain Boucles de Seine (CASGBS).



La branche Est du giratoire connectera l'actuelle voie de service autoroutière, dont le tracé sera modifié ainsi que la sortie de la nouvelle déchèterie et l'entrée du CTM (centre technique municipal) de Saint-Germain-en-Laye. L'héliport sera également déplacé pour permettre d'implanter ces nouvelles voiries.



A l'ouest du giratoire, la bretelle existante est constituée de deux voies dans chaque sens. Dans la configuration future, cette bretelle sera réaménagée avec une voie dans chaque sens. La section de chaussée non utile au futur aménagement sera détruite, afin de conserver une grande lisibilité de la route pour l'automobiliste.



La voie existante venant de la RD113 s'insèrera sur la sortie du PSGR avant l'arrivée sur le giratoire.

L'entrée du PSGR sera séparée de la voie en direction de la RD113. Un portique limitant le gabarit routier à 2,60m de hauteur sera installé à la sortie du giratoire en direction du PSGR.

Le bassin d'eaux pluviales appartenant à la DIRIF ne sera pas impacté. Cependant la clôture de l'emprise du bassin devra être déplacée le long de la nouvelle voie en direction de la RD113.

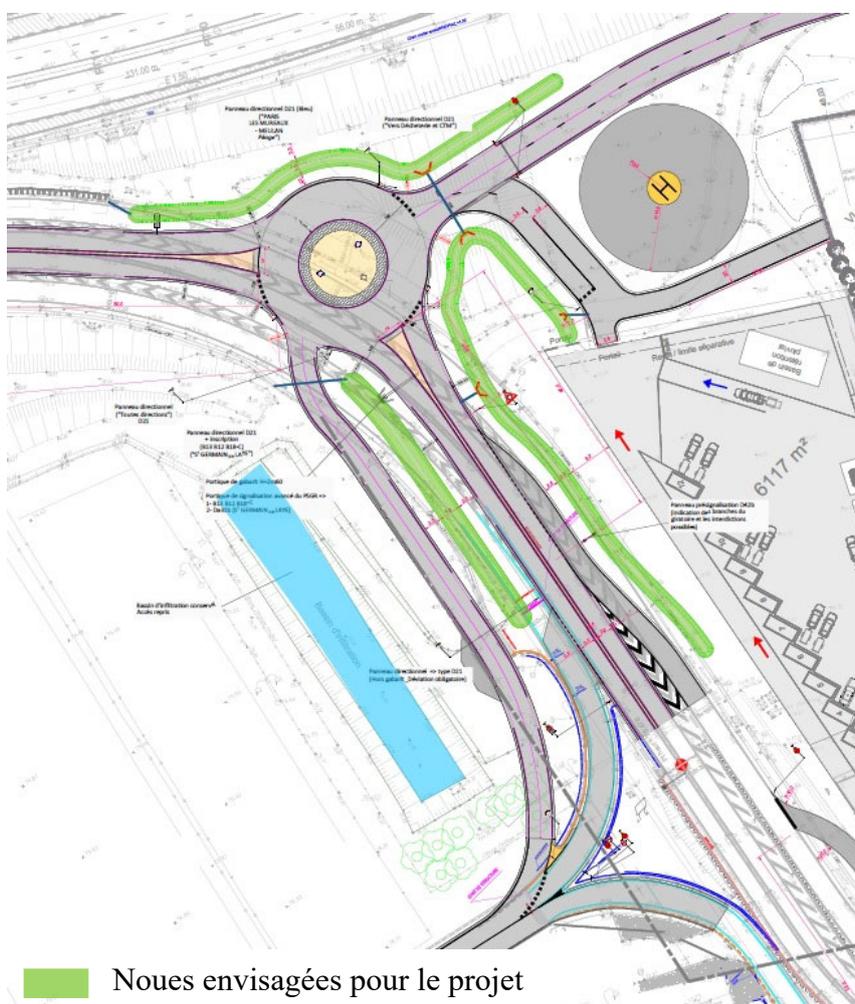
Une voie échappatoire sera maintenue en amont du PSGR.

L'ouvrage du PSGR ne sera pas impacté par les aménagements de voirie.

### 3.4. ASSAINISSEMENT

Dans la mesure du possible, les eaux de ruissellement du giratoire et des voiries adjacentes seront récupérées par des noues.

L'étude précise de l'assainissement sera réalisée dans les phases d'étude ultérieures. Ces études devront déterminer la possibilité de séparer ces réseaux. Si ces études conduisent à maintenir des réseaux communs, une convention de gestion et d'entretien sera à élaborer avant la mise en service.



### 3.5. SIGNALISATION

La signalisation verticale et horizontale présente sur site sera fortement impactée par le projet. Sa modification sera effectuée suivant les recommandations de l'EPI 78/92.

En particulier, le portique de contrôle de gabarit (2,60m de hauteur) sera déplacé et positionné juste à la sortie du giratoire, en direction du PSGR. D'autre part, la signalisation sur la RD113 à proximité de l'entrée de la déchèterie sera également revue.

### 3.6. RESEAUX

Les principaux réseaux présents aux abords du projet sont localisés :

- au droit de l'entrée de la déchèterie sur la RD113 : réseau de gaz, réseau électrique (HT & BT), éclairage public, réseau d'eaux pluviales et eaux usées. Ces réseaux ne seront pas impactés par le projet de giratoire.

- le long de la bretelle d'accès à l'A14 : réseau électrique (HT & BT), réseau d'eaux pluviales, éclairage public. Ces réseaux seront potentiellement impactés par le projet de giratoire.

Un plan indicatif des réseaux figure en annexe du dossier.

Suivant la profondeur des réseaux existants et le nivellement du projet de voirie, des déviements de réseaux peuvent être nécessaires.

### 3.7. ECLAIRAGE

A ce stade des études, la totalité de la bretelle A14 étant éclairée, il est prévu d'éclairer le giratoire et de maintenir l'éclairage sur les voiries déclassées.

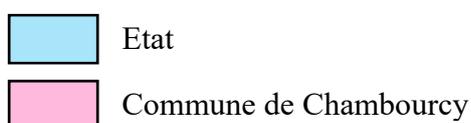
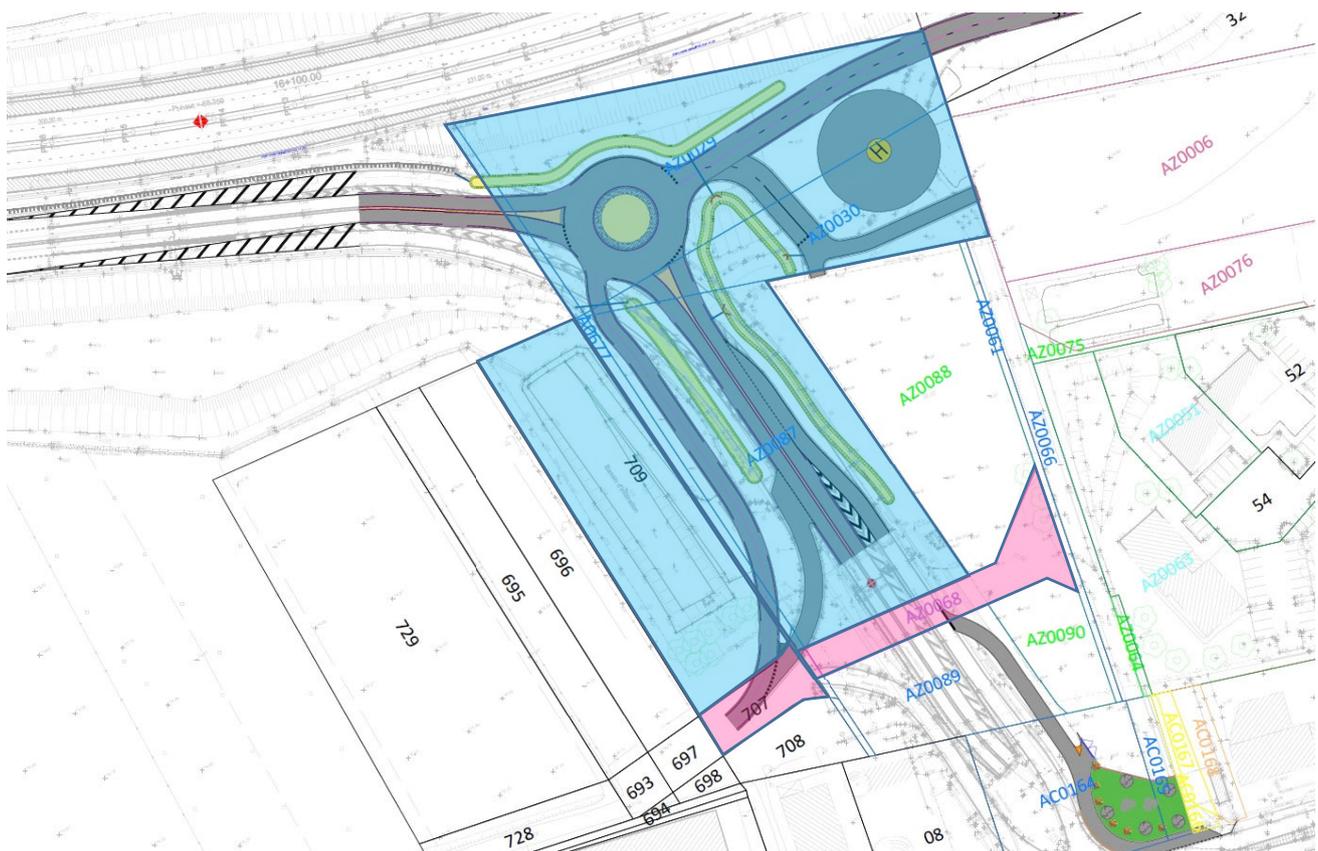
L'éclairage sera également maintenu sur la RD113 actuelle (non impactée par les travaux).

### 3.8. EMPRISES FONCIERES

Les emprises du projet seront acquises à l'amiable.

Les parcelles impactées par projet sont représentées sur le plan ci-dessous. Les parcelles impactées appartiennent toutes à l'état ou à la commune de Chambourcy.

Il est prévu d'acquérir les parcelles impactées par le projet à l'euro symbolique.



### 3.9. DEPOLLUTION / REUTILISATION DES TERRES POLLUEES

Le projet est localisé sur une zone potentiellement polluée par une ancienne occupation industrielle. Une étude va être réalisée pour vérifier la pollution des terres et identifier les filières d'évacuation des terres excavées, si nécessaire.

## 4. ESTIMATION ET FINANCEMENT

Le coût de l'opération s'élève à environ 2,2 M€ TTC (cf pièce 4 du présent dossier).

## 5. CLASSEMENT – DECLASSEMENT

La création du giratoire et des voiries associées modifiera le périmètre du DPAC (Délimitation du domaine Public Autoroutier Concédé). Ainsi un linéaire important de bretelle de l'autoroute A14 sera déclassé en voirie départementale (voir plan ci-dessous).



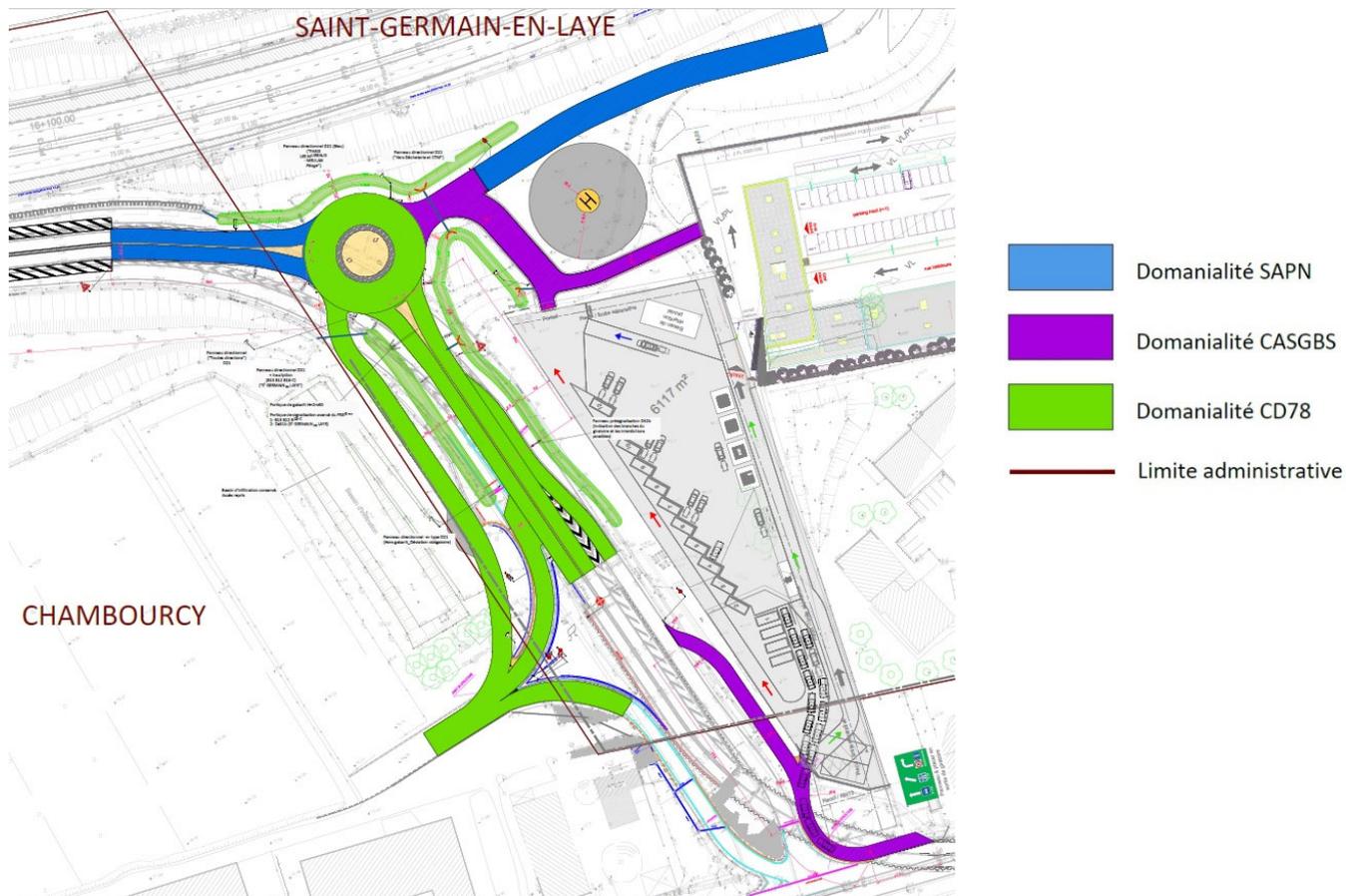
■ ■ ■ ■ Nouvelle limite du DPAC

■ ■ ■ ■ Ancienne limite du DPAC

Le raccordement de la bretelle sur le giratoire sera la nouvelle limite du DPAC à l'Ouest. Le portail de la voie de service signalera la nouvelle limite à l'Est du DPAC. La totalité du PSGR sera donc

déclassée dans le domaine routier départemental, ainsi que les voiries rejoignant la RD113 au giratoire.

Ainsi le domaine public routier sera réparti comme suit :



## **6. GESTION ET ENTRETIEN DE L'AMENAGEMENT**

Le projet étant situé en hors agglomération, la gestion et l'entretien futur des aménagements réalisés sera à la charge du département à savoir :

- les voiries,
- l'assainissement,
- les espaces verts,
- le PSGR,
- l'éclairage.



**Yvelines**  
Le Département

**COMMUNE de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**CANTON de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

---

**Création d'un giratoire sur la bretelle d'accès  
à l'autoroute A14, dans le cadre de la création  
d'une déchèterie à Saint-Germain-en-Laye**

---

**DOSSIER DE PRISE EN  
CONSIDERATION**

### **3. Plans techniques**

Direction Générale des Services du Département  
Direction des Mobilités  
Sous Direction Maîtrise d'Ouvrage

**Juillet 2020**





**Yvelines**  
Le Département

**COMMUNE de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**CANTON de SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

---

**Création d'un giratoire sur la bretelle d'accès  
à l'autoroute A14, dans le cadre de la création  
d'une déchèterie à Saint-Germain-en-Laye**

---

## **DOSSIER DE PRISE EN CONSIDERATION**

### **4. Estimation**

**Direction Générale des Services du Département  
Direction des Mobilités  
Sous Direction Maîtrise d'Ouvrage**

**Juillet 2020**

## ESTIMATION DU PROJET

N°	DESIGNATION DES OUVRAGES	MONTANT € (H.T.)
1	<i>MOE, SPS, Controles, etc.</i>	200 000 €
2	<i>Travaux préparatoires</i>	230 000 €
3	<i>Terrassements</i>	185 000 €
4	<i>Assainissement</i>	40 000 €
5	<i>Voirie</i>	600 000 €
6	<i>Signalisation</i>	70 000 €
7	<i>Eclairage public</i>	145 000 €
8	<i>Réseaux divers</i>	11 500 €
9	<i>Mobiliers Urbains</i>	20 500 €
10	<i>Espaces Verts</i>	83 900 €
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>1 585 900,00 €</b>
	<b>TOTAL H.T. + IMPREVUS (15%)</b>	<b>1 823 785,00 €</b>
	<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>2 188 542,00 €</b>